

**A.S**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE**  
**CAPITAL SOCIAL : 500 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 169 RUE DU FBG ST ANTOINE, 75011 PARIS**  
**RCS PARIS 914 210 968**

**PROCES-VERBAL DU PRESIDENT**  
**DU 10 NOVEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix novembre,

Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Alexandre SILBERSTEIN, président de la société A.S, décide de transférer le siège social de la société au 22 rue de Chabrol 75010 Paris à compter de ce jour.

En conséquence, Monsieur Alexandre SILBERSTEIN décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

**« ARTICLE 4 – Siège social**

*Le siège social de la société est au 22 rue de Chabrol 75010 Paris. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

La présente décision sera publiée conformément à la loi.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, pour servir et valoir ce que de droit.

**Monsieur Alexandre SILBERSTEIN**

